



Sommaire

Edito : Optimistes et lucides : page 1

Toits solaires : comment notre projet avance: page 2

Le label Energie Partagée et la subvention de l'ADEME: Page 3

La Foire Aux Questions: Page 4

Bulletin de souscription: Page 5

Sur l'Agenda:

Dates de nos visioconférences "Tupperwatt"

- lundi 27 avril
- jeudi 30 avril
- lundi 4 mai
- jeudi 7 mai
- lundi 18 mai
- lundi 25 mai
- mardi 2 juin

Visiter notre site Web :

<http://www.ouestcornouaille.centralesvillageoises.fr>

Optimistes et lucides

Si le confinement généralisé nous a cueillis à froid, nous avons su rapidement nous organiser et poursuivre avec d'autres moyens la tenue des objectifs que nous nous sommes fixés. Et nous revenons vers vous pour quelques mots d'information, notre projet de Centrales Villageoises ayant connu des développements heureux ces

dernières semaines. Dans le présent bulletin, nous faisons le point tout d'abord sur les progrès de notre campagne de souscription qui doit connaître son terme à la fin du mois de juin. Un tableau de marche presque idéal mais un dernier effort va s'avérer indispensable si nous voulons aboutir.

Notre SAS reconnue, appréciée, labellisée

Une grande satisfaction nous est venue d'abord de nos contacts publics. Renonçant pour un temps aux réunions publiques programmées, nous nous sommes repliés sur des visioconférences auxquelles vous vous êtes inscrits nombreux. Pour ces conférences à distance, nous avons été agréablement surpris par l'attention de nos auditoires, la pertinence des interrogations.

Et pour certaines sessions, c'est bon nombre de représentants réélus, ou récemment élus des conseils municipaux, qui ont manifesté leur intérêt pour nos exposés. Un constat prometteur pour l'avenir de nos projets.

Il nous faut aussi dire un mot de deux très bonnes nouvelles tombées ces derniers temps. Notre Centrale Villageoise est désormais labellisée "Projet Citoyen" par Energie Partagée, l'association qui a pour objectif la

réappropriation citoyenne de l'énergie et un véritable engagement collectif dans la transition.

De même, nous enregistrons la reconnaissance de la part de l'ADEME qui nous a signifié récemment sa volonté de concourir financièrement au fonctionnement de notre SAS, reconnaissant que notre projet "participe à la satisfaction des objectifs poursuivis par l'ADEME".

Pour donner suite aux interrogations qui nous sont adressées, nous inaugurons dans ce numéro une rubrique FAQ dans laquelle, nous répondrons avec un maximum de précisions à vos questionnements, ceux de votre entourage. Y compris quand il s'agit (voir en page 4) de rumeurs infondées.

Par ce projet, nous garantissons un ancrage local et participons à l'essor d'une gestion démocratique et décentralisée du déploiement des énergies renouvelables.

Nous participons à un chantier de transition énergétique concernant tous les acteurs du territoire et nous permettons le développement d'une culture énergétique partagée et la « mise en mouvement des citoyens » dans des dynamiques collectives positives.

Nous valorisons un gisement renouvelable de ressources communes appartenant à tous, en maximisant la création de retombées locales partagées pour le territoire (création d'emplois, financement d'actions de maîtrise de l'énergie, mobilisation d'une épargne utile, etc.)

Nous créons une boucle économique vertueuse pour le territoire. Nous œuvrons suivant un modèle fédérateur mobilisant l'ensemble des parties prenantes, tout en formant une communauté d'ambassadeurs de la transition énergétique. Nous nous redonnons du pouvoir d'agir ici et maintenant.

Point d'avancement de la souscription

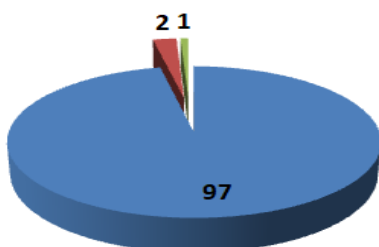
Quelques rappels tout d'abord : notre projet initial vise à équiper plusieurs toits de bâtiments publics basés dans les 4 communautés de communes de l'Ouest Cornouaille, et sur les communes limitrophes. Ces toits seront sélectionnés parmi une vingtaine de toits identifiés et diagnostiqués par nos équipes de terrain et devraient nous engager pour un premier montant d'investissement de 300 000€.

La souscription lancée par CVOC en décembre dernier vise à disposer de 20% de cette somme, le solde étant acquis via l'emprunt bancaire. Nous sommes donc à la recherche de 60 000€ dont 50 000€ résultant des souscriptions de nos adhérents, des associations et entreprises qui nous soutiennent.

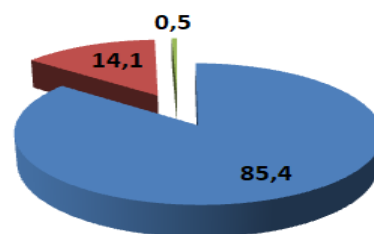
Au 10 mai, nous disposons d'ores et déjà de 37 000€ soit près de 75% de la collecte attendue. Des sommes collectées auprès de 124 actionnaires (120 particuliers, 3 entreprises et 1 association). Cette progression est bien en ligne avec notre tableau de marche, mais... un quart du chemin reste encore à parcourir.

Répartition de la souscription

Dans son état actuel, la souscription lancée en décembre dernier montre une très forte implication des particuliers, sensibles à la recherche d'une plus grande indépendance énergétique. Ils représentent 97% des souscripteurs (pour 85,4% des sommes), contre 2% pour les entreprises (14,1% des sommes) et 1% pour les associations (0,5% des sommes).

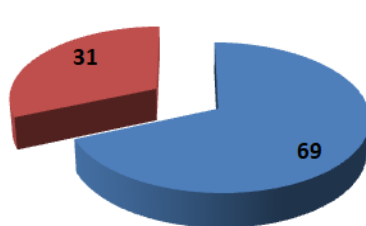


En % de souscripteurs

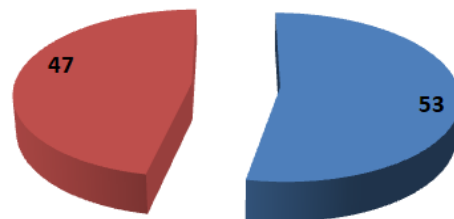


En % des sommes souscrites

Un autre indicateur montre la forte sensibilité des populations locales à des projets citoyens bénéficiant au territoire: 69% des souscripteurs sont finistériens. Toutefois, il apparaît que le soutien à nos projets sensibilise aussi à l'extérieur du Finistère: 31% des souscripteurs pour 47% des sommes souscrites.



En % de souscripteurs



En % des sommes souscrites

Notre Centrale Villageoise reconnue et labellisée par Energie Partagée

✓ **Projet citoyen labellisé**



Centrales Villageoises de l'Ouest Cornouaille
Finistère

Promouvoir la transition énergétique en Ouest Cornouaille, notamment en équipant des grappes de toits en panneaux photovoltaïques en co-construction avec tous les acteurs du territoire, citoyens, collectivités, sociétés d'économie mixte, entreprises...



Créée en 2010, à l'initiative d'associations et groupements acteurs de la transition énergétique (dont le CLER, Hespul, Éoliennes en pays de Vilaine, Enercoop, Site à Watts, la Nef), **Énergie Partagée** a pour objectif la réappropriation citoyenne de l'énergie et un véritable engagement collectif dans la transition énergétique par la mise en œuvre directe d'économies d'énergies et de productions d'énergie renouvelable.

Obtenir la référence d'Energie Partagée était donc important pour notre Centrale Villageoise afin de pouvoir bénéficier de certaines garanties nécessaires auprès de compagnies d'assurances.

Voir sur la carte des projets d'Energie Partagée, notre projet des Centrales Villageoises de l'Ouest Cornouaille qui vient d'être labellisé "projet citoyen".

<https://energie-partagee.org/projets/centrales-villageoises-de-louest-cornouaille/>

.... Et subventionnée par l'ADEME

L'ADEME - l'Agence de la transition écologique, résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources, mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, en leur donnant les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et plus harmonieuse

Financé par



Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols, etc., l'ADEME conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

Pour notre collectif, outre les budgets nécessaires à l'investissement dans les toits (panneaux photovoltaïques + travaux), des montants importants sont nécessaires pour couvrir les coûts de communication

visant à mobiliser les citoyens et ceux des études d'accompagnement de notre projet.

Par décision en date du 4 Avril 2020 et suite à l'examen de notre dossier, l'ADEME vient de décider de l'attribution d'une subvention au bénéfice de notre Centrale Villageoise, au titre d' "étude d'accompagnement à un projet PV citoyen".

La Foire Aux Questions



Souvent, au cours des réunions publiques, ce sont les mêmes questions qui reviennent : sur le coût du photovoltaïque, la provenance des panneaux, leur empreinte carbone, les possibilités de recyclage en fin d'usage. Questions pertinentes lorsqu'on se préoccupe de transition énergétique

Mais une difficulté que nous rencontrons aussi dans nos échanges est la persistance d'idées fausses, de concepts erronés. Qui nuisent au final au projet d'équipements solaires, maintenant une partie de l'opinion dans ses hésitations et son refus.

Nous inaugurons donc cette **Foire Aux Questions** par laquelle nous tenterons d'apporter les éléments de réponse attendus et le cas échéant, de démontrer les idées fausses.

Aujourd'hui, la question des **terres rares** qu'utiliserait la technologie solaire photovoltaïque

Comme tout produit industriel, une cellule photovoltaïque est constituée de divers matériaux dont l'extraction n'est pas neutre du point de vue environnemental et social. Il est donc prudent de s'en occuper mais il convient cependant de rétablir un certain nombre de vérités et d'apporter un démenti formel aux affirmations des détracteurs de l'énergie solaire qui n'hésitent pas à utiliser quelques arguments contestables :

- La technologie photovoltaïque utiliserait des "terres rares", présentant l'inconvénient de sacrifier l'environnement et de générer une tension sur les approvisionnements en matériaux de base.
- La présence de métaux rares dans les panneaux rendrait leur recyclage impossible ou coûteux

Plusieurs études publiées récemment (*) sont venues invalider ces argumentaires, Démarrant ces idées reçues, l'ADEME rappelle que les technologies solaires photovoltaïques actuellement commercialisées ne contiennent aucune terre rare. Certaines utilisent des métaux qui

Pas de terres rares dans les panneaux

peuvent être critiques, comme le tellure, le cadmium, l'indium ou encore l'argent, mais il ne s'agit pas de terres rares. Les technologies « couches minces » utilisant du tellure, du cadmium et de l'indium restent largement minoritaires sur le marché du photovoltaïque, les technologies au silicium (qui n'est ni une terre rare, ni un matériau critique en terme de risques sur les approvisionnements) représentant 80 à 90 % du marché. Et c'est Greenpeace qui le confirme : " La très grande majorité des panneaux solaires sont constitués de **silicium cristallin**, élément que l'on extrait du sable ou du quartz et qui, comme le verre, est 100 % recyclable. D'autres technologies photovoltaïques ont recours à des métaux rares et controversés (et non des « terres rares »), mais elles concernent moins de 10 % du marché. Des cellules de 3e génération constituées de molécules organiques sont aussi à l'étude.

Dans le monde, la principale source de consommation des éléments appelés "terres rares" revient au matériel des nouvelles technologies de l'information : tablettes, smartphone, etc... Cette consommation est inquiétante car l'extraction minière de ces éléments cause des dégâts sociaux et environnementaux. Mais pour le coup, les panneaux solaires n'y sont pour rien.

Quant au recyclage des panneaux photovoltaïques en fin de vie, il s'est considérablement amélioré : les panneaux PV, qu'ils aient été construits en Chine ou en Europe, sont recyclables entre 95 et 99 % pour la plupart des constructeurs. (le point sur la filière PV Cycle dans le prochain bulletin)

Sources (*): Etudes de l'ADEME et Note de Greenpeace:

https://tecsol.blogs.com/files/ademe_fiche_technique_terres_rares_energie_renouvelable_stockage_energie_2019.pdf

<https://www.greenpeace.fr/impact-environnemental-solaire/>

Comment souscrire ?

Vous souhaitez souscrire une ou plusieurs actions au capital de la SAS ?

Rendez-vous sur notre site à cette adresse : <http://www.ouestcornouaille.centralesvillageoises.fr>



1

Découvrir la présentation puis :



Rejoindre la société

2

Prendre connaissance des documents :
Document d'Information Synthétique,
statuts de la SAS, CV des représentants
légaux, esquisse du Plan d'Affaire

Campagne de souscription en cours

Le 1er Décembre 2019, nous lançons la première campagne de souscription qui durera jusqu'au 30 juin 2020.

Le montant recherché est de 49 000 € pour l'activité n°1 (première vague de toits solaires).

Préalablement à votre souscription, prenez connaissance :

- du DIS (ou Document d'information Synthétique)
- des statuts de la SAS
- du curriculum vitae des représentants légaux
- de l'esquisse du plan d'affaire ou business plan

3

Télécharger, imprimer et remplir
le formulaire correspondant à votre statut :

"personne majeure", "personne morale" ou
"personne mineure"



4

Adresser le formulaire rempli accompagné du
chèque et des pièces jointes (photocopie recto-
verso de la pièce d'identité ET justificatif de
domicile) à l'adresse du siège de la SAS :

SAS Centrales Villageoises de l'Ouest Cornouaille
11 Hent Perien Bonis
29120 - Combrit

